



DOSSIER INSCRIPTION SCOLAIRE

DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

La demande d'inscription scolaire ne sera validée que sous réserve de la présentation obligatoire en Mairie, de l'ensemble des pièces suivantes :

- Livret de famille
- Carnet de santé (vaccinations)
- Carte nationale d'identité ou carte de séjour pour les étrangers, des parents
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE

En l'application de l'article L 131-5 du Code de l'Education, l'inscription des élèves, dans les écoles publiques ou privées, se fait sur présentation d'un certificat d'inscription sur la liste scolaire prévue à l'article L 131-6. Ce certificat est délivré par le Maire, qui y indique l'école que l'enfant doit fréquenter.

ADMISSION DE L'ÉLÈVE

A l'issue de la procédure d'inscription en Mairie, la directrice d'école procède, à l'admission de l'élève en l'inscrivant sur le registre matricule de l'école.

M. / Mme, représentant légal 1,
Demeurant :
Téléphone : – Portable :
Mail :

M. / Mme, représentant légal 2,
Adresse (si différente) :
Téléphone : – Portable :
Mail :

Demande l'inscription de :

	Enfant 1 :	Enfant 2 :	Enfant 3 :	Enfant 4 :
Nom :				
Prénom :				
Date de naissance :/...../...../...../...../...../...../...../.....
Classe :				
Sexe :	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M

Fait à Avernès le
Le représentant légal,
Signature